



Paris, le 21 Mars 2013

3^{ème} Réunion Mensuelle avec le DG de l'EPA-VNF

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Joël LAINE (DT Nord-Pas-de-Calais), Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Thomas MOMBER (DT Nord-Pas-de-Calais) et Richard HENRARD (DT Centre-Bourgogne).

Cette journée du 21 mars 2013 est divisée en deux parties d'une demi-journée dont l'ordre du jour est le suivant :

Le matin de 09H30 à 13H00,

- **Point 1** : Orientation 2013 de recrutement,
- **Point 2** : Réponse du DG suite 2^{ème} réunion du 21 Février 2013,
- **Point 3** : Baromètre social,
- **Point 4** : Questions diverses,

L'après-midi de 14H30 à 17H00,

- **Point 5** : Projet de décret sur les emplois fonctionnels,
- **Point 6** : Projet de décret relatif aux CHSCT,
- **Point 7** : Projet de décret relatif au Comité Technique Unique (CT-U) aux délégués du personnel et à la représentation syndicale.

En préambule, **Force Ouvrière** lit et remet une déclaration préalable (Cf.: Page 4).

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Avis sur Cr du 21 février 2013 : RAS pour **Force Ouvrière**.

Point n°1 : Orientation 2013 de recrutement :

M. Bernard TERRANOVA (VNF) commente le rapport relatif aux orientations en matière de recrutement pour l'année 2013. Ce rapport annonce une baisse des effectifs de 117 ETP (Equivalent Temps Plein) pour 2014 dont le DG souhaite pouvoir les anticiper pour partie dès 2013.

M. Franck AGOGUE (VNF) estime acceptable d'avoir 1% de vacance de poste pour un établissement de 5000 personnels. Il rappelle qu'une des préoccupations de l'Établissement est de s'assurer que la masse salariale soit suffisante afin d'assurer la paie des agents sur l'année budgétaire. Il annonce pour 2014, le remplacement de 1 sur 3 pour les départs à la retraite, 2014 ce qui équivaut à une baisse des effectifs de 2.5 % du plafond d'emploi de 4703 ETP soit 92 ETP.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services -
Confédération générale du travail - **FORCE OUVRIÈRE**

Le marché de dupe qu'avait dénoncé Force Ouvrière par la signature de certaines organisations syndicales du protocole de juin 2011 et l'accord emploi de décembre 2012 se voit vérifié !

Cartographie des emplois ?

**Suppression de la vacance des postes au 31/12/2012 moins 121 emplois
Recrutement 2013 inférieur au remplacement des personnels partant en retraite**

2014 application d'une baisse de 2.5% des effectifs

Force Ouvrière demande, concernant les départs en retraite, d'avoir une information par macro-grade. Cela doit permettre d'avoir une meilleure lisibilité sur les corps qui sont les plus impactés par les départs à la retraite.

Force Ouvrière demande, concernant la publication des postes vacants, de refaire l'affichage des postes en « *susceptibles d'être vacant* » pour une meilleure transparence quant à la gestion des effectifs.

Force Ouvrière s'interroge si l'EPA a une parfaite connaissance des personnels qui interviennent en « Maintenance » (OPA, AE, AES, CEE et CEEP). Le Directeur Général (**DG**) confirme effectivement que VNF n'a pas fait d'analyse sur ce point.

Force Ouvrière dénonce le fait de ne pas prendre en compte la vacance de postes et la non-quantification des personnels fonctionnaires intervenants en « Maintenance ». Cela préjuge d'un certain amateurisme sur une politique ambitieuse et pérenne en matière de maintenance.

Force Ouvrière dénonce ce rapport qui :

- Entérine une baisse importante des effectifs pour 2013 et 2014,
- Institue la mise en place d'emplois précaires par le recrutement de saisonniers en lieu et place à des recrutements d'emplois statutaire,
- L'augmentation du pourcentage des personnels de droit privé à 10% alors qu'il était initialement de 8%.

**FIDELE A SA PRISE DE POSITION CONCERNANT LA CREATION DE L'EPA-VNF,
Force Ouvrière se PRONONCE CONTRE CE PROJET !**

Force Ouvrière, sur la politique de recrutement, s'inquiète quant à la publication des postes et l'impact sur les corps à gestion nationale et de la volonté de l'EPA-VNF de favoriser les mutations internes. Il est nécessaire de maintenir les aller et retour entre l'Etablissement et le Ministère.

Le **DG** réaffirme la publication des postes sur les listes nationales. Par ailleurs, il confirme, pour les sorties d'écoles, que l'EPA-VNF sera traité comme un service déconcentré et aura droit à un quota identique aux anciens services de navigation. Un document précis est en cours de finalisation pour le processus de recrutement et sera présenté aux Organisations Syndicales.

Point n°2 : Réponse du DG suite 2^{ème} réunion du 21 Février 2013 :

En réponse à la déclaration de **Force Ouvrière** quant à l'absence de diffusion des fiches de paie et à l'impossibilité aux agents de pouvoir contrôler les erreurs quant à des retenues sur salaires, diminution d'indemnités etc..... Le **DG** s'offusque que ces problèmes de diffusion perdurent. Il **réaffirme** son engagement afin que cette problématique se résolve dans les plus brefs délais par un envoi des fiches de paie au domicile des agents.

Concernant les erreurs, il charge ses services de faire le point rapidement afin de corriger sans délais ses défaillances.

Point n°3 : Baromètre social :

Comme nous l'avions annoncé dans le compte rendu du CHSCT du 07 mars 2013, le **DG** confirme la mise en place de deux nouvelles enquêtes qui seront réalisées par le cabinet «*Opinion Way* ». La première enquête aura lieu courant juin 2013 et la deuxième courant 2014. Les représentants du personnel sont informés que les questionnaires qui seront adressés au personnel seront réadaptés.

Point n°4 : Question diverses :

Participation des Inspecteurs Sécurité, Santé au Travail (ISST) au CHSCT :

VNF informe qu'une instruction a été donnée afin que les ISST continuent de participer aux CHSCT de proximités.

Intempéries journée du 12 mars 2013 :

Force Ouvrière informe le DG sur la prise de position du Directeur de la DT-Nord Pas-de-Calais, à savoir qu'au vu des conditions météorologiques exceptionnelles certains personnels n'ont pu se rendre sur leur lieu de travail, la solution adoptée était de mettre ces personnels en congé, voir en garde d'enfant si la justification de la fermeture d'école.

FO, en référence aux consignes du préfet de région de ne pas se déplacer, demande la prise d'une mesure exceptionnelle envers les personnels: pointage normal pour les personnels n'ayant pu se rendre sur leur lieu de travail, le temps de récupération pour les personnels présents.

Le DG, prend note de la question. Elle sera débattue en réunion de direction la semaine prochaine, il nous fera part de sa décision à la suite de celle-ci

Elections :

Force Ouvrière soulève la problématique de dépouillement pour le scrutin du 9 avril concernant les personnels adjoint administratif, dépouillement prévu dans les DT, alors que les votes par correspondance seront adressés au siège (Béthune).

Il ne paraît pas concevable de réaliser ces dépouillements distinctement

FO propose un dépouillement central au siège comme pour les autres scrutins (TSDD, SACDD).

Le DG, prend acte de notre demande et accepte la proposition.

Les bulletins des différentes DT devant être acheminés par « chronopost » au siège, le dépouillement est prévu le 11 avril au siège

Point n°5 Le projet de décret sur les emplois fonctionnels de direction

Celui-ci est présenté en séance. Le ministère se félicite du texte qui garanti selon lui fluidité et mobilité sans contrainte et ce afin d'attirer les meilleurs candidats. En désaccord avec ces propos, FO démontre en séance l'inexactitude de ces affirmations: le secrétariat général du ministère introduit en effet des contraintes statutaires excluant automatiquement des catégories de personnels! En créant l'EPA on a récupéré des mauvais dogmes de la fonction publique!

Point n°6 Projet de décret relatif aux CHSCT

Th. DRUESNES, (EPA-VNF) présente le projet de décret, qui a été travaillé avec le ministère. Si celui-ci reprend en grande partie les textes en vigueur et appliqués au sein de la fonction publique, il prévoit dans son article 29 au recours au vote sous

sigle si le décret instaurant le CTU n'est pas sorti.

Force Ouvrière, s'oppose à cet article et demande son retrait, soulignant que cette procédure impliquerait la mobilisation des personnels pour l'organisation d'un nouveau scrutin intermédiaire.

Force Ouvrière, demande aux représentants de la DRH du ministère de mettre tout en œuvre pour la sortie du décret CTU. La loi a été votée, appliquée par la création au 1er janvier 2013 de l'EPA, nos dirigeants (politiques) sont face à leur responsabilité et doivent assumer les conséquences.

Point n°7, Projet de décret relatif au Comité Technique Unique (CT-U) aux délégués du personnel et à la représentation syndicale

Aucun document sur le sujet à traiter il est reporté

Déclaration:



Paris, le 21 Mars 2013

Monsieur le Directeur Général,

Nous voici à la troisième rencontre mensuelle depuis la création de l'Établissement Public Administratif Voies Navigables de France au 01 janvier 2013.

- Malgré vos engagements dans les réunions précédentes, les représentants Force Ouvrière déplorent :
 - **Fiche de paie** : Absence ou au mieux retard dans la diffusion.
 - **Traitement (salaire)** : absence d'information avant retenue sur salaire, amplifiée par des erreurs de montants ou de nature.
 - **Droits Syndicaux** : Absence d'une note spécifique pour les DT Nord-Est et Centre-Bourgogne élargissant les droits dans le cadre des élections pour les Personnels d'Exploitation.

- A ce jour, contrairement à ce qui était prévu dans les réunions de cadrage, les délégations aux Directeurs Territoriaux ne sont pas toutes accordées.
Exemple : délégation dans le cadre du CHSCT, RH...

Pour FO il s'agit d'une condition essentielle au bon fonctionnement et à la fluidité de gestion des DT !

- Ordre du jour :
 - Orientations 2013 de recrutement :
Concernant la politique de maintenance : FO dénonce la non prise en compte de la vacance de postes. Une politique ambitieuse pérenne sur ce sujet ne s'arrête pas au simple remplacement des départs en retraite. FO revendique l'embauche d'Ouvriers des Parcs et Ateliers.
 - Emplois de direction :
FO exige la levée des contraintes statutaires pour accéder aux emplois fonctionnels de direction.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services -
Confédération générale du travail - FORCE OUVRIERE